**<**

**L’ABRAYSIENNE en Double…**

**Sixième édition !**

Les 18 et 19 Juin 2022

R4/R5,R6/D7,D8/D9,P10/P11,

P12/NC.

**Lieux et Horaires**

La compétition se déroulera dans le **gymnase St Exupéry**, rue Jean Zay

45800 St Jean de Braye (5 terrains).

**Samedi** (8h – 23H) : Doubles

**Dimanche**(8h-19H) : Mixtes

**Tableaux et séries**

Compétition ouverte aux joueurs juniors seniors, et vétérans dans les séries :

**R4/R5,R6/D7,D8/D9,P10/P11,P12/NC**

Les tableaux possibles sont :

**Double Dame, Double Homme, Mixte.**

**Inscriptions**

Les clubs doivent envoyer leur inscription par mail et courrier, seules les inscriptions reçues par courrier avec le règlement par chèque correspondant seront prises en compte de façon définitive. Toute inscription reçue par mail recevra un accusé de réception. ATTENTION en l’absence d’accusé de réception merci de vous renseigner !

Montant des inscriptions :

**1 tableau 16 € - 2 tableaux 20 €**

Le chèque est à mettre à l’ordre :

« SMOC Badminton »

Inscriptions à envoyer avant le 04/05/2022 à l’adresse suivante :

BRIAND LUDOVIC

3 Rue des Bouleaux

45800 Saint Jean de Braye

Le tirage au sort aura lieu le 10/06/2022, passée cette date aucune inscription ne pourra être remboursée sans justificatif valable.

**Règlement de la compétition**

Les matchs seront tous en auto-arbitrage. En cas de litige, l’autorité sera donnée au juge-arbitre du tournoi : Bruno FOUASSIER, assisté d’Alice ALCOURT.

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels de la compétition seront utilisés : LINING A 60 (plume) et MAVIS 500 (plastique).Le règlement général de la compétition est celui de la FFBA.

**Récompenses**

Chaque joueur se verra remettre un **lot d’accueil** au moment de son pointage .Le pass sanitaire sera à présenter à votre arrivée. Les finalistes et vainqueurs seront récompensés par des **bons d’achats BADMANIA** .

**Réjouissances diverses**

Une **buvette** sera à disposition des joueurs et visiteurs durant les deux journées de compétition . Des cartes de buvette seront mises en vente afin de minimiser l’échange de monnaie, les sommes non-utilisées seront remboursées sur demande.

**Hébergement**

Plusieurs hôtels pourront vous héberger à St Jean de Braye :

**L'Antarès** - 2 Avenue du Général Leclerc

45800 St Jean de Braye

**Novotel** - 145 Avenue de Verdun

45800 Saint-Jean-de-Braye

**6ème tournoi de double de la SMOC BADMINTON**

**«  L’Abraysienne en double »**

(18 et 19 Juin 2022)

**REGLEMENT PARTICULIER**

***Ce règlement Particulier complète le Règlement Général des Compétitions***

**Art.0 :** Procédures liées aux COVID-19 . Toutes les procédures liées au protocoles COVID-19 validées par la FFBA seront appliquées sur ce tournoi. Les détails seront affichés dans le gymnase.

**Art.01** : Le tournoi est autorisé sous le numéro : 2102069

**Art.02** : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA et du Règlement Particulier ci-après.

**Art.03** : Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition l’autorisant à jouer en compétition dans la catégorie senior. Les classements pris en compte pour l’inscription seront ceux du 10/06/2022.

**Art 04** : Le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art.05** : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de junior, sénior à vétéran licenciés à la FFBA . Le Tournoi comporte les séries N3/R4, R5/R6, D7/D8, D9/P10, P11/P12.

**Art.06** : Chaque série N3/R4, R5/R6, D7/D8, D9/P10, P11/P12 comporte 3 tableaux: DOUBLE DAMES, DOUBLE HOMMES, DOUBLE MIXTES. Les tableaux se dérouleront en poules puis élimination directe.

**Art.07** : Les joueurs sont automatiquement inscrits dans la série du meilleur de la paire, selon son classement au 10/06/2022

**Art. 08** : L’ensemble du tableau de double Dames et Hommes sera joué le samedi, les mixtes seront intégralement joués le dimanche.

**Art.09 :** Les inscriptions sont à envoyer par mail à ludosmocbad@gmail.com, et par courrier à :

BRIAND Ludovic 3 Rue des Bouleaux 45800 Saint Jean de Braye (chèque à l’ordre « SMOC Badminton »).

**Art.10**: Le comité d’organisation se réserve le droit, sous contrôle du juge-arbitre, de regrouper des séries en cas d’inscriptions insuffisantes ainsi que de changer le mode d’élimination.

**Art.11**: La date limite d’inscription est fixée au 04/05/2022 et le tirage au sort aura lieu le 10/06/2022.

**Art.12**: Le nombre total de participants est limité à 200 . En cas de dépassement du nombre d’inscrits, une liste d’attente est constituée, tenant compte des critères suivant par ordre de priorité :

- équilibrage du nombre d’inscrits dans les séries

- ordre de réception de l’inscription complète (accompagnée du chèque)

- joueurs inscrits dans leur série de classement

**Art.13**: Le montant des droits d’engagement est de 15 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux. En cas de désistement non confirmé par écrit et qui ne nous parviendrait pas avant la date limite d’inscription, les droits d’engagement resteront acquis au club SMOC badminton et les joueurs s’exposeront aux sanctions prévues par la circulaire LIFB/CRA/2005-1, sauf en cas de force majeure et dûment justifié par une attestation appropriée.

**Art.14**: Les inscriptions devront se faire par mail ET par courrier avec la « Fiche d’Inscription » du tournoi renseignée informatiquement et accompagnée du règlement des frais d’engagement par chèque à l’ordre « SMOC Badminton ». Aucune inscription ou modification ne sera prise en compte par téléphone. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d’engagement ne seront pas prises en considération. Seuls seront acceptés les paiements en euros.

**Art.15**: Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, pour les joueurs classés, le volant officiel plume est le LINING A60 78, et pour les joueurs non-classés, le volant officiel plastique est le Mavis 500.

**Art.16**: Tous les joueurs doivent se faire pointer à l’accueil au moins 1h avant l’heure prévue de leur 1er match. Si un joueur souhaite s’absenter de la salle pendant la compétition, il devra en demander l’accord du juge-arbitre.

**Art.17**: Les matchs seront joués selon les règles en vigueur de la FFBA.

**Art.18**: Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées en fonction des arbitres disponibles.

**Art.19**: Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.

**Art.20**: Les joueurs disposeront de 3 minutes à l’appel de leur match pour débuter leur match.

**Art.21**: Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Nous rappelons qu’il est interdit de quitter le terrain pendant le match, sauf cas médical.

**Art.22**: Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l’infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

**Art.23**: Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Art.24**: Toute participation au tournoi implique l’adoption de tous les articles de ce règlement.